

CAPL n°1 et 2

Liste d'aptitude de B en A et de C en B

FO défend comme toujours la promotion interne

La CAP Locale n°2 et n°1 s'est réunie le 7 et le 10 novembre 2016 pour constituer la liste d'aptitude départementale au grade d'inspecteur et de contrôleur des finances publiques pour l'année 2017.
Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Madame la présidente,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la liste d'aptitude 2017.

Tout d'abord **FO-DGFIP 92** dénonce la publication sur Ulysse de la liste des candidats classés excellents avant la tenue des CAPL. Cette publication fige les possibilités d'intervention des organisations syndicales.

Les élus FO profitent pour marquer une nouvelle fois leur attachement à ce mode de recrutement qui permet aux collègues qui n'ont pas la possibilité de préparer les concours de bénéficier d'une promotion amplement méritée.

FO DGFIP 92 dénonce la baisse constante du nombre de promotions. Les potentialités nationales sont passées de 695 places pour 2016 à 513 pour 2017 soit une baisse de 26 % ! D'ailleurs, le plan de qualification ministériel est passé, en plus des promotions statutaires, pour le C en B de 1 650 promotions par an de 2009 à 2012 à 150 promotions cette année soit une baisse de 90 %.

FO DGFIP 92 rappelle sa revendication du rétablissement du droit au retour dans le département d'origine pour les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude. Cela permettrait à tous de postuler sans craindre de mettre sa vie personnelle en péril pour un gain de rémunération ne le justifiant pas.

En effet, dès lors qu'un agent de catégorie C, promu B, participe au mouvement de mutation des B, son emploi en catégorie C est libéré et pourvu par mutation. En cas de refus, la seule solution retenue par l'administration est le reversement ALD dans le département en catégorie C. Tout est donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire.

FO-DGFIP 92 revendiquera toujours une augmentation significative des promotions par liste d'aptitude et tableau d'avancement ainsi que la possibilité pour tous les agents promus de C en B, par concours internes ou liste d'aptitude, d'être affectés dans leur département d'origine.

I/ Liste d'aptitude de B en A

La CAP Locale n°1 s'est réunie le 07 novembre 2016 à 14h30 pour constituer la liste d'aptitude départementale au grade d'inspecteur des finances publiques.

Sur un total de 320 agents remplissant les conditions statutaires (15 ans de services publics dont 8 en catégorie B), 45 candidats postulaient cette année : 18 de la filière gestion publique, 27 de la filière fiscale ;

La potentialité du département était de 2 agents. Lors de la CAPL, **la direction a porté ce contingent à 3** (contre 5, il y a deux ans)

À l'inverse de la pratique retenue dans la plupart des départements et notamment en Île-de-France, la direction des Hauts de Seine a décidé de ne proposer aucun candidat en catégorie « très bon » afin de mettre fin à la pratique ancienne dite du « vivier » permettant aux candidats proposés mais non classés de prendre rang sur une sorte de liste d'attente à la liste d'aptitude.

Critères de sélection : *Il faut avoir obtenu au moins 8 mois de réduction d'ancienneté au cours des cinq dernières années, avoir eu l'appui de son chef de service, détenir au moins le 7^{ème} échelon du contrôleur principal, ne pas être trop jeune, avoir été mobile dans sa carrière, avoir la capacité d'encadrer et d'animer une équipe, être référent départemental dans un domaine quelconque et avoir participé à la formation professionnelle départementale et/ou nationale.*

II/ Liste d'aptitude de C en B

La CAP Locale n°2 s'est réunie le 10 novembre 2016 à 9h30 pour constituer la liste d'aptitude départementale au grade de contrôleur des finances publiques.

Sur une plage d'appel statutaire de 226 agents, seul 41 candidats postulaient cette année (contre 69 il y a 3 ans !).

La potentialité du département était de 5 agents (contre 7 l'année dernière). Lors de la CAPL, **la direction départementale a porté ce contingent à 6.**

La Direction a classé 4 candidats « excellents » dont 2 déjà classés « excellent » et « très bon » l'an dernier.

Il restait donc 2 agents à classer « excellents » selon les critères de la Direction.

Critères de sélection : *Être agent administratif ou agent technique des finances publiques justifiant d'au moins 9 ans de services publiques. Avoir obtenu au moins 7 mois de bonification au cours des cinq dernières années. Puis au regard du critère de l'ancienneté sur la base de bilan de l'année 2016 ont été retenus des candidats qui postulent utilement c'est-à-dire les candidats au moins AAP2 et surtout AAP1 du 4^{ème} au 8^{ème} échelon. La réunion entre la Direction et les chefs de service a examiné, l'aptitude à l'encadrement et à la mobilité fonctionnelle et géographique.*

La direction a écarté de la liste des agents classés « excellents », un agent très compétant de 35 ans prétextant que le taux de promotion dans la tranche d'âge de 39 ans et moins n'est que de 8,10 %.

*La Direction a choisi donc au final **6 agents classés « excellents »** (contre 8 l'année dernière), **ainsi que 3 agents proposés « très bons ».***

FO DGFIP 92, le seul syndicat favorable à la liste d'aptitude, a su défendre efficacement les dossiers.

FO s'est opposé à ces critères très sélectifs qui ont conduit à écarter pas loin de trois quarts des candidats !

Pour mémoire, FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à défendre « le droit au retour » pour tous les agents, quelle que soit la filière. Sans le DROIT AU RETOUR, les agents qui manifestent une volonté de promotion sociale sont pénalisés dans leur vie personnelle : frais de double résidence, éloignement familial, frais de transport, etc...Or la Direction Générale est restée sourde à cette revendication.

la liste d'aptitude définitive sera finalisée à l'issue des travaux des CAP nationales compétentes.

**FO DGFIP est le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude.
Celle-ci permet à des collègues méritants, d'accéder au grade supérieur.
C'est une valorisation et une reconnaissance de leur parcours professionnel.**

FO DGFIP 92

**Secrétaire Départementale et Permanente : Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage – 12.22
Tel : 01 40 97 30 73**

**Secrétaires Adjoins : Ludovic LETELLIER (SIE Colombes),
Yann RABIEGA (Nanterre Male)**

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/